pire. Ces vues ont été partagées par d'autres puissances qui ont des intérêts considérables en extrême-orient. Les intérêts de la France et de la Russie sur ce point comme sur beaucoup d'autres, se sont liés en cette circonstance. L'Allemagne et l'Espagne se sont joints à ce concert et nous tenons à rendre hommage à l'attitude du Japon devant nos amicales représentants.

J'ajoute que ce sont là, pour nous, les conditions essentielles de toute politique française.

M. de l'Angle-Beaumanoir nous a demandé pourquoi le gouvernement français avait résolu d'envoyer des navires français à la cérémonie d'inauguration du canal de la Baltique.

Préjugeant notre réponse, il a cru pouvoir expliquer lui-même au Sénat le caractère de cette manifestation. Il a cru pouvoir dire qu'en y prenant part nous commettions un acte de faiblesse, nous compromettions notre dignité, tel n'a jamais été le caractère de notre participation à ces fêtes, le Sénat n'en saurait douter.

Sur ce point nous tenons à ne laisser subsister aucun doute, à un acte de politesse internationale qui s'adressait à toutes les puissances maritimes; nous avons répondu par un acte de politesse internationale.

C'est à ces termes précis que se borne notre participation aux fêtes de Kiel, rien n'a été modifié par ces faits dans une nation qui reste fidèle et constante à ses destinées. J'espère que M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir se contentera de ces déclarations.

M. de l'Angle Beaumanoir. — Le sage se contente de peu.

M. Ribot. — Soyez sage !

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance est levée à 4 heures.

LE VOYAGE
de M. Félix Faure

Nevers, 31 mai.— Ce matin, à sept heures et demie, M. Félix Faure a assisté, dans la cour de la préfecture, à un défilé des sociétés.

Il a visité, à huit heures, l'hôpital général et a quitté Nevers à huit heures quarante-cinq, allant à Fourchambault.

A Fourchambault et Moulins

M. Félix Faure est arrivé à Fourchambault à 9 heures. A 11 heures, le président est parti pour Moulins, où il est arrivé à midi.

A 1 heure, ont commencé à la préfecture les réceptions officielles, avec leur banalité habituelle.

Disons, en passant, que M. Félix Faure a respectueusement gratifié l'évêque de Moulins du titre de *Monseigneur*, comme il l'avait déjà fait lors de son voyage en Normandie.

L'ASSASSINAT
DU COURRIER DE NOGENT

Chaumont, 31 mai.— Voici des déaails complémentaires sur l'assassinat du courrier de Nogent, que nous avons annoncé hier :

Tous les jours une voiture quitte Nogent à huit heures du soir, passe par Biesles, où elle recueille les dépêches de ce bureau de poste et celui de Millières, et arrive à la gare de Chaumont à onze heures et demie, en correspondance avec le train-poste se dirigeant vers Paris.

A deux heures et demie, à l'arrivée du train-poste venant de Paris, cette voiture quitte Chaumont, emportant les dépêches de toutes les directions pour les bureaux de Biesles, Millières et Nogent.

Ce matin la voiture a quitté Chaumont à l'heure ordinaire : des personnes qui ont causé avec le conducteur ont constaté son passage, à deux heures quarante-cinq, place de l'Hôtel-de-Ville, et à trois heures dix minutes, faubourg de la Maladière ; jusque-là, le conducteur était seul dans la voiture, qui fait également le service des voyageurs.

A quatre heures, un cultivateur de Chaumont se rendant à Nogent et suivant la même route, découvrait à un kilomètre des dernières maisons du faubourg de la Maladière, les sacs de dépêches éventrés sur sur l'accotement de la route et les dépêches gisant pêle-mêle dans les fossés et sur les berges. Immédiatement, il revint à Chaumont prévenir le receveur des postes, qui fit le nécessaire.

Pendant ce temps, la voiture du courrier était rencontrée sur la route par une personne qui s'aperçut du crime et accompagna le véhicule jusqu'au bureau de postes de Biesles, distant de quatorze kilomètres. En effet, le conducteur de la voiture, nommé Moussu, avait reçu un coup de revolver à la tête et a dû être tué net.

L'assassinat a été commis sur la route, entre le faubourg de la Maladière et l'endroit où les dépêches ont été trouvées ; cette route est déserte et accidentée. Dans le trajet de Chaumont à Biesles, elle présente quatorze côtes, dont quelques-unes ont des rampes très rapides.

D'après les constatations qui ont été faites, le paquet des chargements de Paris et de cette direction ont été tous retrouvés intacts. Les chargements de Chaumont ont disparu, mais ils ne sont pas très importants ; on n'est pas encore fixé quant aux autres directions.

On ignore encore le mobile du crime, qui peut être attribué aussi bien au vol qu'à la vengeance ; les professionnels du crime d'attaques de courriers sont généralement bien informés sur les chargements, et on se demande pourquoi ceux de la direction de Paris, qui renfermaient des sommes importantes, leur auraient échappé.

Différentes pistes sont suivies sur lesquelles on ne peut encore se prononcer ; le Parquet est en ce moment à Biesles, où il continue l'enquête.

D'autre part on mande de Chaumont :

On est sur la traca de l'assassin du courrier de Nogent ; comme le Petit Poucet, il a semé partout des traces de passage dans les champs et les bois.

A droite de la route, on a trouvé des débris ou enveloppes des chargements qu'il avait emportés avec lui, ici une boite, là un morceau de papier. Ces objets ont été déposés chez le maire de Cholgnies qui est venu les remettre au bureau de postes.

D'autre part, à Poulangy, vers sept heures du matin, l'assassin présumé a changé trois billets de cent francs chez trois commerçants différents dans l'espace d'un quart d'heure, et cela pour des achats insignifiants.

En ce moment, la nouvelle du crime se répandait dans ce village. Le maire, intelligent, fit donner l'alarme et toute la population fut sur pied.

Une véritable chasse à l'homme fut organisée, l'assassin présumé fut poursuivi sur Louvières.

Arrestation de l'assassin

Chautmont, 31 mai. — L'auteur de l'assassinat du courrier de Nogent vient d'être arrêté. Il avoue le vol, mais attribue le crime à un complice.

L'enquête continue.

Les obsèques d'Albert

Paris, 31 mai. — C'est M. Chautemps, ministre des colonies, qui a été chargé de représenter le gouvernement aux obsèques du citoyen Albert qui ont lieu à Mello (Oise).

UNE MÈRE QUI SE NOIE
avec ses enfants

Reims, 31 mai. — On a retiré de la mare communale, à Gueux, les cadavres de la femme Eugénie Garins, âgé de 31 ans, originaire de la Seine-Inférieure, et de son fils Eugène, âgé de 4 ans.

La malheureuse qui était sur le point d'être mère, laisse un second enfant âgé deux ans ; celui-ci n'a pas été retrouvé.

On croit se trouver en présence d'un double suicide causé par l'extrême misère ; samedi on avait vu la femme Garins et son mari ; on suppose que celui-ci est allé chercher du travail dans les environs et que sa compagne, se trouvant dans le dénûment le plus complet, et étant à bout de forces et de courage, n'a pu attendre son retour et s'est noyée avec son enfant.

Plaisirs de millionnaire

Paris, 31 mai. — Le jeune Max Lebaudy vient d'offrir trois cent mille francs à M. de Saint-Alary pour son cheval *Omnium II*, qui vient de gagner le prix du Jockey-Club et qui possède une chance dans le Grand Prix de Paris.

M. de Saint-Alary, quelque tentante que fut l'offre l'a refusée, aimant mieux voir triompher son cheval sous ses couleurs que sous celles de M. Lebaudy.

A rapprocher des drames de misère que nous relatons tous les jours.

Victime de son avarice

Paris, 31 mai. — Il y a une quinzaine d'années, Mlle Louise Dhenin, âgée de soixante-neuf ans, venait se fixer dans une charmante villa, 9, rue de la Gaieté, au Perreux. La vieille fille vivait seule et se montrait d'une extrême avarice.

Dernièrement un arrêté municipal ayant ordonné l'échenillage des arbres, Mlle Dhenin, pour s'éviter les frais d'un jardinier, résolut de faire elle-même ce travail ; en y procedant, elle renversa du pétrole sur ses vêtements et, le soir venu, s'étant approchée d'une bougie allumée, sa robe prit feu et elle fut grièvement brûlée sur plusieurs parties du corps.

Comme elle avait évité les frais de jardinier, elle recula devant la dépense que lui occasionnerait la visite du médecin et la fourniture des médicaments et se contenta d'appliquer de vieux linges sur les plaies dont elle était couverte.

Ses voisins, ne l'ayant pas aperçue depuis plusieurs jours, informèrent M. Monx, chef du poste de police de Perreux, qui se rendit aussitôt sur les lieux et pénétra dans la maison.

Mlle Dhenin était étendue sans connaissance au milieu de la salle à manger ; il la souleva, la plaça sur son lit, mais quand il voulut lui dégrafer son corsage, il s'aperçut que la peau de la vieille fille s'enlevait avec l'étoffe.

M. le docteur Collardat, prévenu en toute hâte, se transporta rue de la Gaieté, parvint à ranimer la blessée et constata qu'elle avait tout le côté gauche du corps, du menton au genou, en plein état de décomposition, et atttaqué par la cangrène : il ordonna aussitôt son transport à l'hôpital St-Antoine où elle a été admise d'urgence.

De crainte des voleurs la vieille fille cachait ses valeurs dans les endroits les plus divers ; c'est ainsi que l'on a trouvé sous le sommier dix-neuf obligations au porteur des Chemins de fer de l'Est, douze des Chemins de fer du Nord et deux de la ville de Paris. Par suite les scellés ont été aussitôt apposés à la villa.

L'état de la vieille avare est complètement désespéré.

LES GRÈVES
En province

(De notre correspondant particulier)

Aux charbonnages de Gardanne

Marseille, 31 mai. — Les ouvriers de la compagnie des Charbonnages de Gardanne (Bouches-du-Rhône) se sont mis en grève, ne voulant pas subir une diminution de salaire de 25 centimes que voulait leur imposer la compagnie.

La situation est calme.

Les ébénistes de Limoges

Limoges, 31 mai.— Ce matin les ouvriers ébénistes ont refusé de se rendre au travail ; ils réclament l'établissement d'un tarif de façon.

La grève des ouvriers calibreurs de la fabrique de porcelaines Guérin, commencée il y a trois semaines, est terminée. M. Guérin a consenti à ne pas opérer la retenue de 10 0[0 qui faisait l'objet du litige.

Les grévistes bourreliers et carrossiers après plusieurs entrevues avec leurs patrons, viennent de décider de s'en rapporter à l'arbitrage du juge de paix.

Les ouvriers cordonniers de la maison Dublanche en grève depuis hier, ont pris une décision analogue.

Enfin, les ouvriers boulangers de la société coopérative l'Union, en grève eux aussi, ont repris le travail, le conflit qui existait entre eux et l'administration ayant été réglé à l'amiable.

LA BOURSE DU TRAVAIL
de Roanne

(De notre correspondant particulier)

Paris 31 mai.— La municipalité de Roanne ayant décidé la fermeture de la Bourse du Travail et sa transformation en un musée, toutes les organisations se sont réunies et ont rédigé une énergique protestation dans laquelle elles se défendent hautement d'avoir fait de la Bourse du Travail un lieu d'agitation politique.

C'est la municipalité rétrograde qui seule fait de la politique et se venge, sur les groupement corporatifs, de sa haine pour le conseil municipal précédent. »

La ville de Roanne est très calme en dépit des manœuvres d'individus suspects.

Mort du petit-fils de Louvet

Bordeaux, 31 mai. — On annonce la mort de M. Adolphe Louvet, petit-fils du conventionnel Louvet.

Adolphe Louvet avait été attaché à la compagnie du Midi. Il avait pris sa retraite il y a quelques années.

Louvet a collaboré à diverses revues et a publié plusieurs œuvres littéraires, entre autres un poème sur Jeanne d'Arc.

Le naufrage du « Colina »

San-Francisco, 31 mai. — L'agent du Pacific Mail company, à Mantanilla, annonce que le steamer envoyé à la recherche des survivants du *Colina* n'a rien trouvé.

On donne maintenant 26 et 108 comme chiffres respectifs des sauvés et des disparus.

On signale des épaves à 50 milles au sud de l'embouchure de la rivière.

Un navire a été dépêché dans cette direction.

SUICIDE
dans un water-closet

(De notre correspondant particulier)

Paris, 31 mai. — M. Michou, neuveu du député de l'Aube, s'est suicidé cet après-midi dans un des chalets de nécessité du square du Temple.

M. Michou devait épouser demain Mlle Emery. On ne sait à quoi attribuer cette funeste détermination. Le désespéré était âgé de 37 ans.

L'ORPHELINAT DE CEMPUIS
AU CONSEIL GÉNÉRAL

(De notre correspondant particulier).

Un blâme au préfet de la Seine

Paris, 31 mai. — Après avoir décidé des remaniements dans l'installation de la boulangerie de Nanterre où se passèrent les faits que nous avons relevé, le Conseil général reprend la suite de la discussion relative à l'Orphelinat de Cempuis.

La droite par l'organe de MM. Alpy et Daguilhon Puyol, attaque violemment le rapport de M. Laurent Cény ; elle approuve la révocation et combat la proposition d'une indemnité annuelle de 4,000 francs à allouer à M. Robin.

M. Roussel, président de la commission de surveillance, dans un très long discours souvent interrompu par les applaudissements, défend au contraire avec énergie la personnalité de M. Robin et son enseignement.

Il déclare que le directeur de Cempuis poussait au contraire à l'extrême le souci de la morale, et que tout ce que l'on a dit contre lui ne peut que le glorifier.

A son tour le préfet monte à la tribune. Il est près de 7 heures. M. Poubelle rend hommage à M. Robin, dont, dit-il, le caractère de moralité est indiscutable. Toutes les accusations lancées contre Cempuis n'entachent nullement les enfants qui y ont été élevés, mais il déclare ensuite qu'il ne peut admettre les théories internationalistes professées par M. Robin.

On procède ensuite au vote, et l'ordre du jour pur et simple qui était demandé est repoussé par 54 voix contre 30.

L'ordre du jour de blâme au Préfet est voté par 54 voix éontre 30 et le Conseil vote encore la pension de 4 000 francs à M. Robin.

ÉTRANGER

EN BELGIQUE

TERRIBLE EXPLOSION
AUX USINES DE HOURPES

Thuin, 31 mai. — Les usines Bonehill, à Hourpes, ont été mises en émoi, cette nuit par un terrible accident. Une certaine quantité de fonte en fusion s'étant échappée de la poche dans laquelle des ouvriers la transportaient, tomba dans un bassin d'eau. Instantanement une violente explosion se produisit au contact de la fonte et de l'eau et tous les ouvriers furent renversés.

Quatre d'entre eux furent brûlés par la fonte ou la vapeur qui s'était dégagée en masse considérable. L'un de ces malheureux ne tarda pas à expirer. C'est le nommé Théodule Pirlet, marié, père de plusieurs enfants. Les trois autres ouvriers ont été plus ou moins grièvement atteints, mais on n'a pas d'inquiétudes pour leur vie. L'accident n'ayant produit aucun dégat matériel, le travail a pu continuer.

EN ALLEMAGNE

Le désespoir d'une mère

Berlin, 31 mai. — Il y a quelques jours comparaissait devant la cour d'assises de la première circonscription de Berlin, une femme, âgée de vingt-quatre ans, jolie, pauvrement mais proprement vêtue, prévenue d'une tentative d'assassinat sur son unique enfant, une fillette de quatre ans.

Le récit fourni par l'accusée — Martha Wehdrich — est réellement navrant.

Martha Wehdrich avait fait la connaissance de son mari alors qu'elle et lui travaillaient dans la même fabrique. Ils se marièrent en 1890, et la même année naquit la fillette en question. Depuis la misère n'a cessé de trôner au logis de l'infortuné couple.

Le mari n'a eu du travail que d'une façon intermittente ; la maladie s'est abattue sur la maison ; peu à peu les quelques objets de valeur que possédait le ménage W... furent déposés en gare, et ce qui leur restait fut saisi pour retard dans le payement du loyer.

La femme W... n'a cessé de lutter contre l'adversité ; aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, elle a repris le travail dans une usine. Mais un fait est venu lui enlever tout courage : le désœuvrement forcé poussa son mari, jusque là paisible et rangé, dans une voie mauvaise ; le malheureux se mit à boire, et, sous l'effet du poison, il en vint à maltraiter sa compagne. Désespérée, celle-ci a couvé dans son esprit la résolution d'en finir avec sa lamentable existence.

Le 5 mars dernier, à la suite d'une violente scène de ménage, W... déclara à sa femme qu'il ne rentrerait pas à midi. Dans sa désespérance, la malheureuse résolut de mourir avec son enfant ; elle ne pouvait se faire à l'idée que celui-ci pourrait être livré à quelque marâtre et se trouver voué à une vie de misère et de souffrance semblable à la sienne !

La femme W... boucha soigneusement le tuyau conduisant du poêle à la cheminée ; elle se procura du charbon dans le voisinage et fit du feu ; puis elle se déshabilla et s'étendit sur sa couche, à côté de son enfant, attendant la mort.

Lorsqu'elle revint à elle, elle se trouvait à l'hôpital...

Wehdrich, rentrant vers 5 heures du soir avait trouvé sa femme et son enfant inanimés sur le lit ; la chambrette était remplie d'une épaisse fumée. Il courut chercher un médecin qui, grâce à des moyens énergiques, parvint à rappeler à la vie, d'abord le bébé, puis la mère.

Celle-ci fut soignée à l'hôpital, et, après guérison, transférée dans une prison. L'enfant fut mise en pension chez des étrangers.

Le jury a rendu un verdict négatif et la prévenue a été acquittée et mise en liberté immédiate.

Le suffrage universel
EN AUTRICHE

Vienne, 31 mai. — Dans le hall de l'hôtel de ville, une réuniou en faveur du suffrage universel direct a été organisée par le Parti ouvrier.

La salle qui pouvait tenir 5000 personnes était archicomble et 5000 autres n'ont pu y trouver place.

Plusieurs orateurs ont prononcé des discours en faveur du suffrage universel.

Les ouvriers se sont retirés par groupes conspuant le gouvernement et demandant le suffrage universel.

La police qui n'était pas en force recula devant cette manifestation monstre.

Dépêches de la Nuit

CONSULS TUÉS & BLESSÉS
par des Bédouins

Djeddah, 31 mai. — Le consul et le vice-consul britanniques, le consul russe par intérim et le secrétaire du consulat français ont été attaqués aujourd'hui, en dehors de la ville, par une bande d'individus que l'on croit être des Bédouins.

Le vice-consul britannique a été tué ; le le consul anglais a été légèrement blessé et les représentants russes et français sont sérieusement blessés.

C'est pendant qu'ils faisaient une promenade hors de la ville, que les consuls d'Angleterre, de Russie et de France, et le vice consul anglais, ont été attaqués par une dizaine d'indigènes qui ont fait feu sur eux à 400 mètres.

Le vice-consul anglais est tombé mortellement frappé, il expira aussitôt. Le consul anglais est très grièvement blessé au bras et au dos ; les consuls russe et français sont également très grièvement atteints au visage ; il est douteux qu'ils puissent se rétablir. Quinze individus ont été arrêtés.

LES SCANDALES
des Chemins de fer du Sud

(De notre correspondant particulier)

L'émotion au Parlement. — Louches manœuvres. — L'article du Figaro.

L'émotion devient vive dans le monde des tripoteurs politico-financiers, car ils sentent que l'orage est sur le point d'éclater — peut-être demain à la Chambre. En effet, Camille Pelletan et Rouanet sont décidés à porter la question à la tribune et ils le feront avec toute l'ampleur que comporte le débat.

Trarieux, lors de l'interpellation Denis sur les agissements des juifs, a osé demander à Rouanet de « citer un exemple. » S'il ne se montre pas satisfait de ce que notre ami va dire, il sera vraiment bien difficile.

Le singulier garde des sceaux ne peut sérieusement pas croire qu'il suffit d'avoir inutilement essayé de compromettre Pelletan dans l'affaire de la *Voie Ferrée* d'avoir iniquement fait condamner le maire de Carmaux, Calvignac, pour de prétendues insultes au traître Mazens, d'avoir demandé des poursuites contre Calvinhac, pour les prétendues fraudes commises par son agent Mascaras, d'avoir enfin essayé d'intimider l'opposition, pour qu'on le laisse sournoisement accomplir son œuvre d'étouffement.

Ce sont procédés qui réussissent avec la bande des majoritards apeurés, mais qui ne peuvent avoir aucune espèce d'influence sur les représentants de la démocratie socialisie, dont le devoir, précisément, est de divulguer toutes les turpitudes de la classe bourgeoise, pour ouvrir enfin les yeux à ceux des malheureux exploités, que retient encore on ne sait quelle indécision. Le nettoiement s'impose, il s'opérera.

Après ces graves nouvelles notre correspondant particulier revient en ces termes sur l'article du *Figaro* que nous avons reproduit en première page :

Le *Figaro* a consacré deux colonnes très substantielles à cette affaire. Il annonce aussi que le coup, qui sera probablement porté demain, atteindra les membres les plus en vue de la majorité. Il raconte que dans les premiers jours de janvier dernier, plusieurs mandats d'amener avaient été lancés contre certaines personnalités parlementaires, de ces parlementaires patriotards, qui toujours, ont à la bouche le souci de la fortune nationale. Nous savons malheureusement combien en vaut l'aune.

Casimir-Périer, président de la République était, paraît-il, partisan de laisser la justice suivre son cours, mais l'honnête Dupuy ne voulut pas y consentir. Cette attitude de l'ancien ministre de l'intérieur n'est pas pour nous étonner. Elle cadre assez bien avec les manœuvres ténébreuses dont ses amis mêmes eurent à se plaindre.

Les mandats du juge d'instruction restèrent donc sur le bureau du ministre et ils y étaient encore lorsque survint la chute du Cabinet, à propos de cette autre triste affaire des conventions, chute qui, comme on s'en souvient, entraîna la piteuse retraite de Casimir.

Ribot croyait bien l'affaire à jamais enterrée. Il fut déçu, car, bientôt, il apprenait que les députés socialistes et radicaux étaient parvenus à réunir des preuves indéniables de la culpabilité de certaines personnalités politiques considérables — celles dont nous avons entretenu nos lecteurs hier — et d'autres encore dont les noms maintenant circulent librement dans les couloirs et à la Bourse.

Maintenant Ribot s'efforce de faire contre mauvaise fortune bon cœur, et avec son collègue Trarieux, il a décidé que Félix Martin et quelques comparses seraient vite en cour d'assises.

Quant au rapport Flory, si atténué qu'il soit, quelques ménagements que l'on ait pris, on n'a pu le déformer au point de ne pas être écrasant pour les directeurs de l'affaire et surtout pour les gros messieurs dont nous avons parlé.

Du reste la séance de nettoyage réserve des surprises qui ne seront pas agréables pour tout le monde.

L. C.

Dernière Heure
INTERPELLATION ROUANET

Notre ami Rouanet a écrit au Garde des sceaux pour le prévenir de son intention de l'interpeller demain sur les lenteurs apportées par la justice à poursuivre les faits délictueux ou criminels de l'affaire des chemins de fer du Sud.

La séance promet d'être mouvementée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le Parti ouvrier ayant décidé le désistement de son candidat, dans l'élection de ballottage de la 4e circonscription de Lille, le *Réveil du Nord* et l'*Egalité* déclarent se conformer simplement à cette décision.

Pris avec de l'eau l'excellent apéritif
BANYULS-TRILLES
au **Vin vieux** de **Banyuls** et au **Quinquina** constitue le plus hygiénique et le plus agréable des désaltérants tout en stimulant l'appétit et en ranimant les forces.
Il est d'ailleurs unanimement recommandé par le corps médical
DANS TOUS LES CAFÉS, LES BONS ESTAMINETS
Exiger l'étiquette sur la bouteille

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 31 mai.

Rien de nouveau sous le soleil

La création d'un ministère du travail fait songer aux difficultés et aux obstacles sans nombre qu'a du rencontrer cette idée avant d'entrer dans la voie de la réalisation.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le 26 février 1848, le gouvernement provisoire de la République française déclarait que l'état s'engageait à procurer du travail à tous les citoyens.

La conséquence de cette déclaration de principes fut la création d'ateliers nationaux qui échouèrent dans des circonstances qu'il est inutile de rappeler.

Comme on voit l'idée de créer une vaste organisation du travail n'est pas née d'hier et. dans la suite au Parlement français.

Le député Raspail en 1887 et Millerand en 1889 demandèrent vainement l'organisation d'un ministère du travail. La Suisse est entrée seule sérieusement dans la voie de l'organisation de la statistique du travail et de ce qui concerne les attributions de notre nouveau ministère.

Le servilisme des ouvriers catholiques s'est encore manifesté à l'occasion de cette création ; avant même que M. Nyssens ne soit installé les maisons des ouvriers cléricaux lui faisaient déjà parvenir des félicitations et des remerciments.

Ces valets n'auraient pas mal fait d'attendre que le nouveau ministre ait sérieusement mis la main à la pâte avant de le congratuler ; si au bout d'un certain temps la classe ouvrière subit une amélioration de position, nous serons les premiers à joindre nos félicitations à toutes celles qui pourraient lui être adressées.

Un client encombrant

Grand a été l'étonnement des abonnés du bain royal de Bruxelles en s'en voyant refuser l'entrée l'autre matin.

Savez-vous quelle était la raison de ce fait anormal ? Albert, le neveu de Léopold, était allé prendre un bain et, ce jeune homme qui doit probablement avoir des infirmités physiques à dissimuler, ne peut être vu en costume d'Adam comme un simple mortel.

Vous voyez d'ici ce que les habitués ont protesté mais, ce que l'histoire ne nous dit pas, c'est si Albert se lave avec du savon du Congo.

Pitié capitaliste

Un ouvrier attaché depuis trente-cinq ans au milliardaire établissement Cakeril à Seraing, étant malade à l'hopital, s'est non seulement vu refuser le paiement de ses demi journées mais a été averti qu'il supporterait les frais de son séjour à l'hôpital.

Les capitalistes qui accusent toujours nos orateurs de jeter des ferments de haine dans le cœur des travailleurs, prouvent par là que c'est une besogne dont ils savent parfaitement se charger.

Chronique Régionale

Vote de nos Représentants

Voici comment se sont répartis, jeudi dernier, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins suivants :

1. Sur l'ajournement de l'interpellation de M. Goblet, relative à la lettre de l'Archevêque de Cambrai au ministère des cultes.

Ont voté pour l'ajournement : MM. Achille Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Heny Cochin, Coget, Emile Dubois, Dussaussoy, Eliez-Evrard, Achille Fanien, Georges Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, l'abbé Lemire, Lepez, Ernest Loyer, Michau, le comte de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Contre : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Long.

Se sont abstenus : MM. Dron, Pierre Legrand.

2. Sur l'urgence de la proposition de Basly, tendant à réserver le vendredi pour la discussion des interpellions.

Ont voté pour : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Eliez-Evrard, Guesde, Guillemin, Hayez, Iung, Lamendin, Lepez, Michau, Rose, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boudenot, Lemire, Pierre Legrand.

Les autres ont voté contre.

3. Sur la discussion immédiate de la proposition de Rouanet, portant ouverture d'un crédit de 5,000 fr. pour la pose d'une pierre tombale à la mémoire d'Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848.

Ont voté pour : MM. Basly, Defontaine, Dron, Fanien, Guesde, Lamendin.

N'ont pas pris part au vote : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Dubois, Eliez Evrard, Graux, Hayez, Jonnart, Lemire, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Les autres ont voté *contre*.

4. Sur la proposition de Rouanet, portant ouverture d'un crédit de 5000 francs pour la pose d'une pierre tombale à la mémoire d'Albert.

Ont voté pour : MM. Basly, Boudenoot, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Eliez-Evrard, Fanien, Graux, Guesde, Guillemin, Hayez, Iung, Jonnart, Lamendin, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Rose, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

N'ont pas pris part au vote : MM Adam, Lemire, Pierre Legrand.

Les autres ont voté *contre*.

Tramway de Béthune à Estaires par la Gorgue. — Une commission composée de MM. Pasquesoone, distillateur à la Gorgue ; Fenart-Permande, fabricant de toiles à Estaires ; Eugène Leconte-Beccue, industriel à Estaires ; Fenrrt-Bossu, fabricant de toiles à Estaires ; Gamelin-Loridan, industriel à Estaires : Hennion, maire d'Estaires ; Cattoir, maire de La Gorgue, doit se réunir, le 10 juillet, à deux heures, à la Préfecture du Nord.

Elle sera chargée de formuler son avis sur l'enquête d'utilité publique ouverte sur l'établissement d'un tramway à voie de un mètre, de Béthune à Estaires par La Gorgue partie comprise dans le département du Nord.

LES GRÈVES

Deux nouvelles grèves
A ROUBAIX

A la grève de la filature Motte frères, rue des Longues-Haies, sont venues s'en ajouter deux autres, dans des établissements où MM. Motte sont aussi patrons et associés.

Chez Motte et Deleseluse

Au boulevard de Belfort, chez MM. Motte et Delescluse, teinturiers-apprêteurs, 22 ouvriers « dresseurs de rames » ont quitté le travail hier matin. Ils s'étaient réunis la veille au soir, à l'*Estaminet du Palais*, au Pile, et là, ils avaient rédigé une lettre qu'ils avaient tous signée et qui fut remise à M. Delescluse, hier matin.

Cette lettre demandait le renvoi du contremaitre des ouvriers signataires. Ceux-ci prétendent qu'il est envers eux d'une arrogance révoltante et qu'ils sont journellement maltraités par lui.

Les dresseurs de rames déclaraient en leur lettre que si satisfaction ne leur était pas accordée pour 8 heures du matin, ils quitteraient tous le travail.

Aucune réponse ne leur ayant été faite, ils sortirent tous ensemble de l'usine.

Dans la matinée, ils envoyèrent une délégation de trois membres près du patron. Celui-ci répondit qu'on aurait dû l'avertir, au moins de ce qui se passait et qu'il aurait vu à rappeler à l'ordre le contre maitre. Néanmoins il ne voulut pas renvoyer son employé.

A la délégation qui s'est présentée l'après-midi, M. Delescluse a demandé de reprendre le travail, assurant que les ouvriers grévistes auraient été payés de leur temps perdu. Il promit en outre d'admonester son contre-maître pour qu'il ait vis-à-vis de ses subordonnés une conduite plus convenable.

La délégation a rendu compte de son mandat aux grévistes qui ont décidé de ne plus reprendre le travail avec le même contremaitre.

Cette grève pourrait amener le chômage de l'usine tout entière de MM. Motte et Delescluze, qui ne comporte pas moins de 5 à 600 ouvriers. Hier après-midi, vers trois heures, un grand nombre d'ouvriers devaient déjà terminer leur journée.

Chez les fils d'Alfred Motte

Rue Molière, près de la gare du Pile, existe le tissage des fils d'Alfred Motte, plus connu sous le nom de « Fabrique des quatres métiers.

Avant-hier, les ouvriers tissant les coutils, au nombre de trente environ ont quitté le travail, demandant une augmentation de deux centimes au mètre.

Le patron leur a donné une augmentation d'un centime et il parait prêt à leur donner complète satisfaction, nous assure-t-on.

S'il en est ainsi, le travail sera repris aujourd'hui même.

Chez MM. Motte Frères

A la filature de la rue des Longues-Haies la situation n'est pas changée.

La délégation qui s'est présentée hier matin, a été reçue par M. Albert Motte, qui a refusé toute satisfaction aux grévistes.

Ce parti-pris a eu son contre-coup chez les ouvriers car après cette réponse ils se sont réunis à la « Paix » et ont voté la continuation de la grève à l'unanimité.

Si on rapproche de ce fait que la veille la grève avait été votée par 62 voix contre 26, on constatera que la réponse de M. Motte n'a fait qu'aggraver la situationr

Ces trois grèves dans les usines Motte ne sont certainement pas en faveur de ces patrons. Ces industriels qui, par leurs grosses fortunes, sont devenus très puissants à Roubaix voudraient-ils en abuser et jouer aux petits potentats. Nous serons fixés sous peu.

A Fourmies

La grève des deux établissements Jacquot, dont nous avons parlé, continue dans le calme.

Les ouvriers demandent une augmentation de un demi centime au mille de duites et les patrons ne veulent accorder qu'un quart.

Une nouvelle entrevue a eu lieu hier entre patrons et ouvriers.

Nous en ferons connaitre le résultat à nos lecteurs.

Disons en terminant que les ouvriers tisseurs se montrent absolument modestes dans leurs réclamations, la moyenne des salaires dans ces établissements est de 1,50 à 1,75 par jour ce qui avec le 1[2 centime demandé ne ferait encore qu'une moyenne de 2 fr. à 2 fr. 25.

Ce n'est vraiment pas de trop.

Dans les écoles laïques

De Lille

J'ai promis de contrôler les renseignements qui m'avaient été donnés sur la façon dont est interprétée la loi qui veut la neutralité dans d'école, en matière religieuse. Les lecteurs me pardonneront d'avoir un peu tardé à les leur donner, s'ils tiennent compte que la plupart de ces renseignements ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire des enfants fréquentant les écoles communales.

Tout d'abord, je dois déclarer qu'en ce concerne les garçons, il y a bien peu d'infractions à l'esprit de la loi ; ainsi dans les écoles des rues Lydéric, Boilly, du Long-Pot, de Bouvines, de Rivoli, des Poissonceaux, les professeurs ne font dire aucune prière et ne se préoccupent pas si les élèves vont ou ne vont pas à la messe.

Par contre, à l'Ecole de Canteleu dirigée par M. Leveau, bien qu'on ne dise pas la prière en classe, les élèves sont conduits à la messe, chaque dimanche, par un professeur. J'ignore ce que le directeur de cette école se propose de faire cette année quand il y aura procession dans l'intérieur de l'Eglise, la première de ces processions ne devant avoir lieu, m'a-t-on dit, qu'à la Pentecôte ; mais ce qui m'a été affirmé par différentes personnes que j'ai tout lieu de croire bien informées, c'est que jusqu'à l'année dernière, les enfants ont assisté aux processions sous la conduite et sous la surveillance des professeurs.

On m'a aussi assuré qu'à l'école de la rue de la Vignette, on dit la prière deux fois par jour, mais dans une seule classe sur quatre.

Dans les écoles de filles, on paraît attacher plus d'importance aux pratiques religieuses ; je n'ai pu, en effet, en trouver une où la prière ne soit pas dite au moins deux fois par jour.

J'ai successivement interrogé des élèves et parents d'élèves des écoles des rues de Tournai, du Long-Pot, de Rivoli, Saint-Sauveur, Racine et de la Place Philippe-le-Bon ; la seule différence qu'il y ait entre elles, c'est que si dans quelques-unes la prière n'est dite que deux fois par jour, dans d'autres — et c'est le plus grand nombre — on la dit, quatre fois.

Il est vrai que parmi les directrices susdésignées, aucune ne m'a été signalée comme conduisant directement les enfants à la messe ; mais il en est — comme Madame Martin, de la place Philippe-le-Bon, — pour lesquelles des chaises sont réservées, chaque dimanche, dans un endroit spécial de l'église, à côté d'autres chaises pour les élèves, de façon à ce que celles-ci soient sous leur surveillance.

En ce qui concerne la question des notes données aux élèves qui suivent régulièrement les offices religieux, il semble résulter de ma première enquête que cela se faisait rue de Tournai ; des renseignements nouvellement recueillis, il est assez difficile de tirer une conclusion exacte : en effet, alors que d'un côté on m'a certifié que cela s'était fait autrefois, mais ne se faisait plus, de divers autres côtés on m'affirmait que l'on donnait encore des bonnes